

PAULIC MEUNERIE SA

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées.**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

CABINET PICAUVET LE DAIN

SIEGE SOCIAL : 15 RUE ERIC TABARLY - 29300 QUIMPERLE
TEL : +33 (0) 2 98 39 07 50

CAPITAL DE 100 000 EUROS – RCS Quimper B 339 567 794

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI – BP 10025 -
56001 VANNES
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05 – FAX : + 33 (0) 2 9740 46 07

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL
DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT -
92400 COURBEVOIE

**PAULIC
MEUNERIE SA**

*Attestation montant
global des
rémunérations
versées au personnes
les mieux rémunérées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2020*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 363 845 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

**PAULIC
MEUNERIE SA**

*Attestation montant
global des
rémunérations
versées au personnes
les mieux rémunérées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2020*

Fait à Quimperlé et à Vannes, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

**CABINET PICAVET LE
DAIN**

Nathalie LE GALL




MAZARS SA

Yvonnick HUET



Julien MAULAVE



PAULIC MEUNERIE SA
Société anonyme au capital de 1.368.886,86 euros
Siège social : Lieudit " Le Gouret " 56920 SAINT-GERAND
311 263 685 RCS LORIENT
(la "Société")

Cabinet PICALET LE DAIN
A l'attention de Nathalie LE GALL
15 rue Eric Tabarly
29300 QUIMPERLE

Objet : Attestation des 5 personnes les mieux rémunérées

Monsieur,

Je soussigné, Monsieur Jean Paulic, en ma qualité de Président Directeur Général de la Société et en application de l'article L. 225- 115 4° du code de commerce, d'avoir établi le présent courrier sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il est rappelé que la Société emploie au 31 décembre 2020, 36 salariés.

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à 363 845 euros.

Les sommes indiquées dans le présent courrier concernent la rémunération de :

- Jean PAULIC
- Aurélien LUCAS
- François-Alexis BANCEL
- Didier LE MASLE
- Jacques LE PESSOT

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Jean Paulic

